

**Monsieur Henri-Pierre Guilbert**  
Président Directeur Général  
Le Dauphiné Libéré

**Courrier recommandé à main**

**Objet : constitution d'un Comité de Groupe Le Dauphiné Libéré**

Veurey, le 2 novembre 2004

Monsieur,

Le 29 octobre 2004, vous avez convoqué les organisations syndicales représentatives des sociétés Agence Générale d'Informations, Promopresse, Rhône-Alpes Diffusion, La Presse du Sud-Est, Data Presse, Publiprint Dauphiné, Le Dauphiné Libéré, afin de négocier un accord concernant une « Charte d'utilisation des réseaux Intranet du Dauphiné Libéré ».

Lors de cette réunion, la Filpac-CGT Dauphiné Libéré a demandé, avant d'entamer toute discussion, la signature d'une Convention de négociation comme le stipule le Code du Travail, lorsqu'une négociation concerne des sociétés distinctes.

MM. Irlinger et Merger, vos représentants à cette réunion, n'ont pas pu nous proposer ladite Convention, précisant aux organisations syndicales présentes : « *il s'agit d'une réunion convoquée par le Président Directeur Général du Dauphiné Libéré où l'ensemble des organisations syndicales représentatives sont invités. De ce fait, le cadre de discussion est défini, et par conséquent la réunion doit avoir lieu* ».

Invoquant le respect de l'article L 132-19-1 du Code du travail, notre délégation a maintenu sa demande. Dans l'impossibilité de définir le cadre légal de cette réunion, vos représentants ont décidé d'y mettre fin.

La position tenue lors de cette réunion par la Direction ainsi que certains documents en notre possession nous font comprendre que pour vous, il existe une représentation de « Groupe Le Dauphiné Libéré ».

.../...

.../...

Puisque nous n'avons aucune information concernant cette instance, nous vous demandons de nous communiquer les éléments suivants :

- Proposition d'accord de constitution d'un Comité de Groupe Le Dauphiné Libéré.
- Proposition de fonctionnement du Comité de Groupe Le Dauphiné Libéré.
- Vos propositions des modalités de représentation syndicale au Comité de Groupe Le Dauphiné Libéré.
- Une proposition de Convention de négociation à signer par les organisations syndicales et une date de réunion afin de négocier la constitution d'un Comité de Groupe Le Dauphiné Libéré.

Nous vous demandons de nous fournir rapidement l'ensemble de ces documents afin de ne pas retarder les négociations futures, ceci, bien entendu, dans le respect du Code du Travail.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Eduardo MORGAN-TIRADO  
Secrétaire Général  
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

**Copie :**

MM. GENTELET, Directeur DDTEFP de L'Isère  
BOUTONNET, Inspecteur du Travail  
Organisations syndicales Dauphiné Libéré  
Filpac-Cgt  
Avocat Filpac-CGT Dauphiné Libéré

**Affichage**